

<http://47.snuipp.fr/EVS-formations-ou-retention-d-informations>



# EVS : formations ou rétention d'informations ?

- Métier - AESH, CUI, AED -

Date de mise en ligne : jeudi 1er avril 2010

Dernière mise à jour : 0000

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

**Depuis de longs mois l'intersyndicale travaille à mettre en place un groupe de travail qui réunisse tous les organismes qui interviennent dans la gestion des contrats aides de l'Education Nationale. Le premier rendez-vous de janvier avait permis de remettre à plat les aspects techniques des recrutements et nous souhaitons aborder maintenant les questions de formation de ces personnels.**

Une nouvelle réunion était annoncée depuis fin février, avec pour objet de faire le point sur les demandes de formation établies suite à une enquête auprès des EVS.

Cependant, le Préfet a fait le sourd à nos appels et l'Inspectrice d'Académie nous a écrit quelques jours avant qu'elle n'y viendrait pas.

Les personnels apprécieront le peu de cas que ces deux représentants de l'Etat font de leurs questions et de leurs demandes.

La réunion s'est déroulée, mercredi 31 mars, dans les locaux du collège Dangla en présence des représentants des personnels et des EVS ainsi que du GRETA. Nous avons ainsi échangé sur les différentes formations que le GRETA est en mesure de proposer aux EVS.

La question du financement de ces formations reste entière. La commande du rectorat auprès du GRETA est de 28h de formation en informatique pour les EVS administratifs.

A notre connaissance, cette formation n'a pas encore démarré dans le Lot et Garonne. Il semblerait aussi que des personnels dont le contrat peut être renouvelé en fin d'année aient été qualifiés de non prioritaires.

Pourtant le module est prêt, nous avons même qu'il se tiendra le mercredi sur Agen, le lundi sur Marmande et qu'une possibilité sur Villeneuve est envisageable. Il ne manque au GRETA que la liste des inscrits que l'IA doit leur transmettre.

Il est important que tous les EVS ayant postulé sur des formations (que ce soit des formations administratives ou des formations en ASH) nous contactent pour nous dire si ces formations ont bien lieu. L'IA ferait-elle de la rétention d'informations ?!

L'intersyndicale continue d'agir collectivement pour la défense des personnels. Elle s'adressera à l'Inspectrice d'Académie pour savoir ce qu'il en est de ces formations dans le département et demandera une audience au préfet. C'est un peu facile de la part des responsables de l'Inspection Académique, lorsqu'ils sont forcés de recevoir une délégation d'EVS, de prendre des airs désolés, de déclarer comprendre le désarroi des personnels tout en renvoyant la responsabilité sur d'autres.

Il se pourrait que cette année les personnels ne se laissent pas avoir par un discours mielleux et hypocrite, et viennent réclamer des réponses avec plus d'énergie...

Le SNUipp a toujours dénoncé ces contrats précaires mais refuse de laisser aujourd'hui des personnels se débrouiller seuls face aux incapacités et au mépris des administrations.

Nous ne voulons pas cette année encore des réponses tardives sur les reconductions ou pas des contrats en cours.

## **EVS : formations ou rétention d'informations ?**

---

Ces personnels sont maintenus dans la précarité par les services de l'Etat qui osent afficher dans les médias un discours d'aide à l'emploi.

Ces contrats sensés allier retour dans l'emploi et formation pour l'avenir professionnel ne sont ni l'un ni l'autre !

Et encore une fois à la rentrée scolaire, des élèves qui ont besoin d'être accompagnés pourraient être mis de côté en attendant que l'Inspection Académique embauche de nouveaux personnels précaires.

Les nouveaux personnels recrutés sans diplôme, sans formation seront encore jetés en pâture dans les écoles et en sortiront comme leurs prédécesseurs sans reconnaissance et sans formation diplômante.

Ce que nous demandons avant tout, ce sont des emplois pérennes et statutaires sur les missions effectuées par les EVS et les AVS.

Et tout en continuant de demander de vrais emplois, nous voulons aussi plus de communication et une meilleure information sur les contrats actuels.

Nous prenons acte du refus de l'Inspection académique de travailler dans ce sens, sans doute un aveu de leur incapacité à gérer ce dossier correctement.

**Mylène Denizot**